



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-20

DECISION N° N 2024-20 DU 23 SEPTEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Jean-Michel DALOZ est nommé directeur adjoint de l'Etablissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024.

Fait le 23 septembre 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang